

PROCES-VERBAL de la séance du 10 décembre 2018

La séance du Conseil général s'ouvre à 19h00 sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale de Lully.

1. Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 55 membres sont présents sur 89 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour :

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite apporter une modification. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

3. Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 est accepté à la quasi-unanimité, 3 abstentions.

4. Assermentation :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de trois personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prie les intéressés à venir devant l'assemblée et les présente. Puis il demande à l'assemblée de se lever pour la prestation de serment. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Léonard GENTON
Monsieur	Gabriel RIZZE
Madame	Ingrid VIRNOT

Monsieur Vincent Chabloz leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

5. Communications du bureau

Monsieur le Président demande aux conseillers d'actualiser la liste des adresses email et les numéros de portable auprès de la secrétaire.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic montre un film de présentation en 3D concernant le centre aquatique de Morges dévoilée le 27 novembre 2018. Le financement est projeté à Sfr. 65 millions ; Sfr. 30 millions payés par les communes dont 50% par Morges.

7. Budget 2019

Monsieur Marc Genton présente le budget 2019 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation. Le Conseil général de Lully a voté de maintenir le taux d'imposition communal à 61% pour 2019, ce qui change la proposition de budget, déjà imprimée lors de la réunion avec la commission des finances. La Municipalité a décidé d'amender le budget 2019 en supprimant les travaux à caractère d'investissement et en présentant un budget contenant uniquement les charges de fonctionnement.

Monsieur Marc Genton donne la lecture de l'amendement.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet et donne un avis favorable au préavis amendé.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean-François Rubin remercie la Municipalité pour cette présentation mais remarque que les conseillers auraient pu prendre une décision plus réfléchie s'ils avaient pu entendre une présentation avant de voter le taux d'imposition en octobre.

Monsieur Mark Wings dit que les propositions les plus importantes seront sujettes à un préavis au cours de l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour accepter l'amendement proposé par la Municipalité.

L'amendement est accepté à la quasi-unanimité, 3 abstentions.

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget amendé 2019.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 10 décembre 2019,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter le projet de budget amendé pour l'année 2019 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté à la quasi-unanimité, 1 abstention.

8. Divers & Propositions Individuelles

Monsieur le Président ouvre la discussion à qui voudrait prendre la parole.

Madame Marianne Rubin demande s'il est envisageable de mettre un miroir pour améliorer la visibilité lorsque l'on sort du parking du bâtiment communal.

Monsieur Eric Rondot répond qu'il se renseignera auprès du propriétaire.

Monsieur Mark Wings annonce la livraison des sapins de Noël, offerts par la commune, le 14 décembre 2018 dès 16 heures.

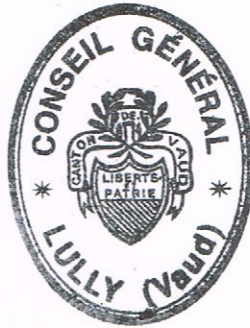
Monsieur le Syndic dit que le livre *Le millième de Lully* est disponible au Greffe municipal.

La parole n'étant plus demandée. Monsieur le Président clôt la séance à 19h34 et invite l'assemblée à la préparation d'une fondue offerte par la Municipalité avec les remerciements du Conseil.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le

10 février 2019

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Viviane RONDOT